

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 170

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« ainsi que »

les mots :

« , des représentants »

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« , ainsi qu'au moins un représentant des collectivités territoriales situées en zone de montagne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir la présence d'un représentant des collectivités territoriales situées en zone de montagne au sein du conseil d'administration de l'AFB-ONCFS.